

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_230401_051

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 GROS ŒUVRE DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION DU CENTRE SOCIAL LUTEVA ET DU GYMNASSE RAMADIER AVEC LA SOCIÉTÉ SARL MEDITRAG

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_220608_046 relative à l'attribution du lot n°1 gros œuvre du marché relatif à la réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase ramadier notifié le 30 juin 2022, à la SARL Meditrag,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le délai global d'exécution,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus et moins-values,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au lot n°1 gros œuvre du marché relatif à la réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase Ramadier avec la SARL Meditrag, afin de prolonger le délai global d'exécution,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quatorze-mille-quatre-cent-soixante-huit euros quatorze centimes Hors Taxes (14 468,14 € HT) soit dix-sept-mille-trois-cent-soixante-et-un euros soixante-dix-sept centimes Toutes Taxes Comprises (17 361,77 € TTC), introduit un écart de seize virgule zéro trois pourcent (16,03%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cent-quatre-mille-sept-cent-trois euros cinquante-trois centimes HT (104 703,53 € HT) soit cent-vingt-cinq-mille-six-cent-quarante-quatre euros vingt-quatre centimes TTC (125 644,24 € TTC),

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Notifié et signé par :
Gaëlle LEVEQUE

Fait à Lodève, le trente et un mars deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRIE DE LODEVE
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
34700 LODEVE
REPRESENTÉE PAR MME GAELLE LEVEQUE, MAIRE DE LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MEDITRAG SARL
9 AVENUE DU 3EME MILLENAIRE ZAC LE CAUSSE
34 630 SAINT THIBERY
Courriel : etude@meditrag.fr / contact@meditrag.fr
Numéro de téléphone : 06.67.00.84.60
Numéro de SIRET : 512.825.696.00044
Code APE : 4299Z
Numéro de TVA intracommunautaire : FR64.512.825.696

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase Ramadier – LOT1 GROS-OEUVRE

■ Date de la notification du marché public : 30/06/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 6 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 90 235,39€
- Montant TTC : 108 282,47 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il est nécessaire de modifier le montant du marché initial conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique. Le montant de la modification ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial. Ces modifications, non substantielles, sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues en application de l'article R2194-5 du code de la commande publique. Ce sont des circonstances extérieures qu'un acheteur, bien qu'ayant fait preuve de diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'aurait pu prévoir, compte tenu des moyens à sa disposition, de la nature et des caractéristiques du projet particulier.

Les modifications en plus et moins-values sont décrites dans le devis annexé à l'avenant n° 1.

Conformément à l'article 18.2.2 du CCAG travaux et justifié par la survenance de difficultés ou de circonstances imprévues au cours du chantier, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30/06/2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 468,14 €
- Montant TTC : 17 361,77 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16,03%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 104 703,53€
- Montant TTC : 125 644, 24€

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
TOUNNOU Thierry. gérant.	Lodève. 30/01/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire.

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Réf. Devis : 3502A1B1

SAINT THIBERY, le 09/01/2023



MEDITRAG

9 AV DU 3EME MILLENAIRE
ZAC LE CAUSSE CS 3501
34630 SAINT THIBERY

Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 - email : contact@meditrag.fr

D E V I S	VILLE DE LODEVE - LUTEVA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
Edité à SAINT THIBERY, le 09 janvier 2023	
Référence : 3502A1B1 Conçu le : 09/01/23	34700 LODEVE
Objet du devis	A l'attention de :
Réhabilitation du centre social LUTEVA et du gymnase Ramadier - Lot 1 GO	
Marché n°2020TVX29	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Moins value</u>				
1.1	3.2.17 Création de cloisonnement	Ens	1,00	4 840,76	4 840,76
	Sous-total Moins value		-1,0000	4 840,76	-4 840,76
2	<u>Démolition toute hauteur</u>				
2.1	Protection couverture	Ens	1,00	335,24	335,24
2.2	Mise en place nacelle	Ens	1,00	2 898,00	2 898,00
2.3	Démolition cheminée	Ens	1,00	4 903,01	4 903,01
2.4	Evacuation des gravats	Ens	1,00	1 059,74	1 059,74
	Sous-total Démolition toute hauteur				9 195,99
3	<u>Chappe</u>				
3.1	Création d'une chappe au mortier de ciment R-1	M²	5,00	58,43	292,15
	Sous-total Chappe				292,15
4	<u>Création de feuillure</u>				
4.1	Création de feuillure dans maçonnerie existante 50*120mm	Ens	2,00	622,65	1 245,30
	Sous-total Création de feuillure				1 245,30
5	<u>Etanchéité</u>				
5.1	Etanchéité autoprotégée compris isolation	Ens	1,00	905,63	905,63

Siège social : 9 avenue du troisième millénaire - CS 3501 - 34630 SAINT THIBERY - Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 - email : contact@meditrag.fr

Etablissements secondaires : 11 rue Jean Bonicel - 34 500 BEZIERS - Tél: 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74

Assurance RC et RCD, contrat n° 124700V1-1 459736, SMABTP, 2 place paul bec TSA 60011, Montpellier, tél. 01 58 01 49 00 - SIRET : 5128256900044 - APE : 4299Z - TVA Intracommunautaire : FR04512825690 - RCS : 512825690

Ref. Devis : 3502A1B1

SAINT THIBERY, le 09/01/2023

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
5.2	Raccords d'étanchéité sur terrasse existante	Ens	1,00	905,63	905,63
5.3	Etanchéité des souches en toiture	U	4,00	138,86	555,44
	Sous-total Etanchéité				2 366,70
6	<u>Gymnase</u>				
6.1	RSO dans gymnase 1000*1000	U	2,00	2 111,34	4 222,68
	Sous-total Gymnase				4 222,68
7	<u>Béton</u>				
7.1	Terrassement manuel pour création de bêche	Ml	6,00	72,03	432,18
7.2	Prolongement dallage pour cloture sillo	Ens	1,00	1 083,60	1 083,60
7.3	Remplissage de l'ancienne cuve à fioul	M3	2,00	235,15	470,30
	Sous-total Béton				1 986,08

Conditions particulières : Validité de l'offre : 4 mois
 Délai d'exécution : 5 semaines
 Durée des travaux : 5 jours

Total H.T.	14 468,14
Total T.V.A : 20 %	2 893,63
Total T.T.C.	17 361,77
Net à payer (Euro)	17 361,77

Conditions d'escompte : sans escompte

En application de la loi n°92-1442 du 31 décembre 2012, toute somme non payée à échéance légale prévue donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

A : le : / /

Mode de Règlement : Virement

Bon pour Accord.

Signature Entreprise :

Signature Client :

Siège social : 9 avenue du troisième millénaire - CS 3501 - 34630 SAINT THIBERY - Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 - email : contact@meditrag.fr
 Etablissements secondaires : 11 rue Jean Bonical - 34 500 BEZIERS - Tél: 04 67 00 84 60 Fax : 04 67 00 79 74

Assurance RC et RCD, contrat n° 1247001-1450736, SMABTP, 2 place Paul Boc TSA 80011, Montpellier, tel: 01 58 01 49 00
 - SIRET : 5128256960044 - APE : 4299Z - TVA Intracommunautaire : FR64512825696 - RCS : 512825696

Page 2